

2^{ème} édition



LES CHIFFRES-CLÉS DU HANDICAP

en Normandie

2025



ORNE



Les chiffres-clés du handicap en Normandie / ORNE

Les chiffres-clés du handicap en Normandie ont pour objectif d'organiser et de mettre à disposition dans un support synthétique, les données disponibles sur le thème du handicap à l'échelle de chaque département.

Cette deuxième édition propose une mise à jour des indicateurs présentés dans l'édition 2024, et son actualisation annuelle permettra de suivre des tendances d'évolution sur longue période. En fonction des sources d'informations disponibles et mobilisables, le contenu de la publication évolue et sera progressivement complété.

Celle-ci s'appuie sur des sources d'information multiples, nationales ou régionales, mais également sur les résultats de travaux menés par l'ORS-CREAI Normandie en région. Elle décline ainsi un ensemble d'indicateurs relatifs à la connaissance des publics, de leurs droits, de l'environnement...

Les indicateurs sont présentés à l'échelle du département, mais également au niveau régional et national (France entière), à titre de comparaison.



SOMMAIRE

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH	3
Les allocations liées au handicap	4
La scolarisation des élèves en situation de handicap	6
L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents	8
L'offre médico-sociale pour adultes	10
L'emploi et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés	13



Retrouvez toutes les publications par département sur notre site :

https://orscreainnormandie.org/nos_derniers_travaux/les-chiffres-cles-du-handicap-en-normandie-2025/

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Au 31 décembre 2023, 23 286 habitants de l'Orne ont une reconnaissance administrative de leur handicap, délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Ils sont ainsi 84,1 pour 1 000 habitants à avoir des droits ouverts auprès de la MDPH, soit un taux inférieur au niveau régional.

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023

	ORNE	Normandie	France*
Nombre de personnes	23 286	307 374	6 287 089
Nombre de personnes pour 1 000 habitants	84,1	92,4	95,0
Taux d'évolution sur 4 ans (2019-2023)	+ 4,9 %	+ 7,5 %	nd

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - Handidonnées

Enfants

Concernant les moins de 20 ans, 875 jeunes ont notamment des droits ouverts pour l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-AEEH, soit un taux de 14,7 pour 1 000, inférieur au niveau régional (31,3 pour 1 000).

Aussi, près de 1 400 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale, 1 134 enfants ont des droits ouverts pour une aide humaine dans le cadre de la scolarisation, et 283 pour du matériel adapté.

Nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 pour les prestations suivantes

	ORNE		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AEEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1)	875	14,7	31,3	23,4
Orientation vers un établissement ou service médico-social	1 393	23,3	20,2	nd
Aide humaine aux élèves en situation de handicap	1 134	19,0	20,4	13,9
Matériel pédagogique adapté	283	4,7	6,0	3,7

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

** Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans / (1) Cf. définition en page 4

Adultes

Concernant les adultes, plus de 6 800 ont des droits ouverts pour l'Allocation aux adultes handicapés-AAH, soit un taux de 47,7 pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans, en deçà du niveau régional (de 55,5 pour 1 000).

Aussi, près de 2 400 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale pour adultes, 10 931 ont une orientation professionnelle et 12 365 une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Nombre d'adultes âgés de 20-64 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 pour les prestations suivantes

	ORNE		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AAH - Allocation adulte handicapé (2)	6 824	47,7	55,5	38,2
Orientation vers un établissement ou service médico-social	2 385	16,7	13,8	nd
Orientation professionnelle	10 931	76,4	54,3	nd
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	12 365	86,4	81,1	60,9

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

** Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

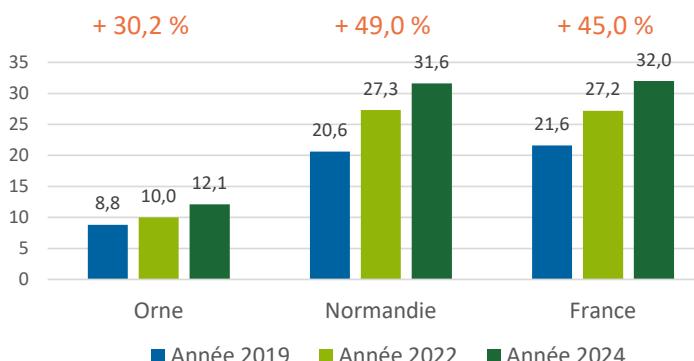
Taux : nombre pour 1 000 adultes âgés de 20-64 ans / (2) Cf. définition en page 4



Les allocations liées au handicap

Les allocataires de l'AEEH Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Nombre d'allocataires de l'AEEH en 2024
pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Taux d'évolution 2019-2024 du nombre d'allocataires

Source : INSEE, CCMSA, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

685 enfants

12,1 pour 1 000 hab. âgés de moins de 20 ans

Avec 685 enfants et adolescents allocataires en 2024, le taux d'allocataires de l'AEEH reste nettement plus faible dans l'Orne par rapport au plan régional ou national (soit 12,1 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre respectivement 31,6 et 32,0 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires de l'AEEH augmente régulièrement depuis plus de 10 ans, notamment en lien avec un meilleur repérage du handicap et un développement des réponses médico-sociales apportées (selon la DREES).

Dans l'Orne, il a augmenté de 30,2 % entre 2019 et 2024, soit un taux d'évolution plus faible qu'en Normandie ou en France (respectivement de + 9,0 % et + 45,0 %).

5 371 adultes

38,9 pour 1 000 hab. âgés de 20-64 ans

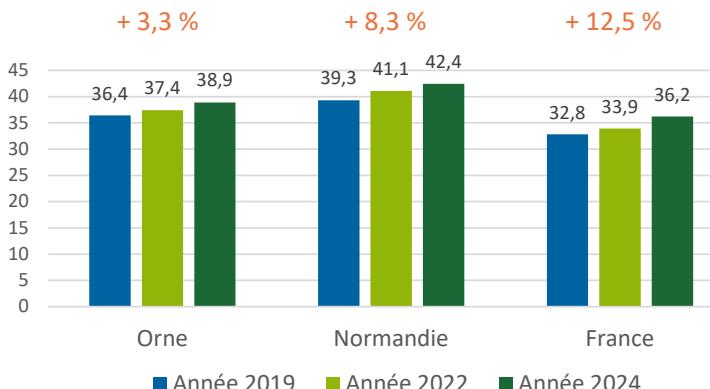
Avec 5 371 adultes allocataires en 2024, le taux d'allocataires de l'AAH s'établit à 38,9 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans. Ce taux est légèrement inférieur au taux régional (de 42,4 pour 1 000) mais supérieur au taux national (de 36,2 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires a légèrement augmenté (+ 3,3 %) entre 2019 et 2024 dans le département, tandis qu'il a progressé de 8,3 % en région et de 12,5 % au plan national.

Parmi l'ensemble des allocataires de l'AAH dans l'Orne, 80,2 % vivent à domicile et 19,8 % en institution (contre respectivement 88,0 % et 12,0 % en région). Par ailleurs, ils sont 46,9 % en dessous du seuil de bas revenus (contre 45,0 % en Normandie).

Les allocataires de l'AAH Allocation aux adultes handicapés

Nombre d'allocataires de l'AAH en 2024
pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans



Taux d'évolution 2019-2024 du nombre d'allocataires

Source : INSEE, CCMSA, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant âgé de moins de 20 ans. Dans certains cas, elle peut être complétée par d'autres allocations. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée aux parents, par la CAF ou la MSA.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale (aide humaine, aides techniques, aménagement du logement/véhicule, charges exceptionnelles, aide animalière). Cette prestation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par le Département.

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui garantit aux personnes en situation de handicap un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par la CAF ou la MSA.

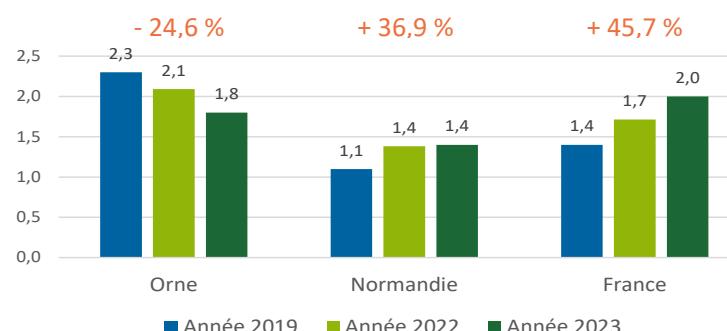
Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

L'ACTP était versée par le Département aux adultes de moins de 60 ans pour financer l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Depuis 2006, elle a été remplacée par la PCH, mais les personnes qui en bénéficiaient avant, ont pu choisir de continuer (sous certaines conditions) à la percevoir.

Les bénéficiaires de la PCH chez les moins de 20 ans

Prestation de compensation du handicap

Nombre d'enfants bénéficiaires de la PCH en 2023 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

104 enfants

1,8 pour 1 000 hab. âgés de moins de 20 ans

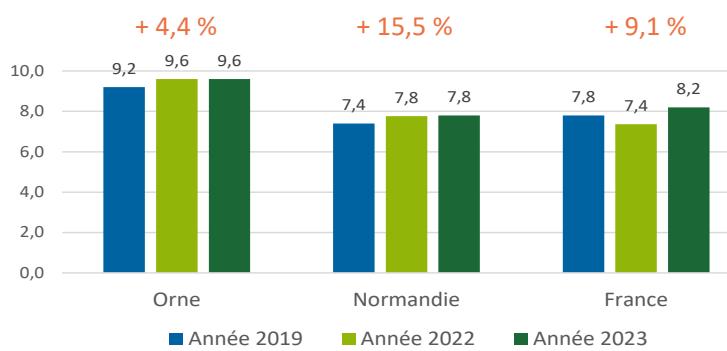
Avec un effectif de 104 enfants, la part des habitants âgés de moins de 20 ans bénéficiaires de la PCH dans l'Orne s'établit à 1,8 pour 1 000. Elle est supérieure au niveau régional (1,4 pour 1 000) et légèrement inférieure au niveau national (2,0 pour 1 000).

Dans le département, le nombre de bénéficiaires a enregistré une baisse de 24,6 % entre 2019 et 2023, contre une hausse de + 36,9 % en région et de + 45,7 % en France.

Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 20-59 ans

Prestation de compensation du handicap / Allocation compensatrice pour tierce personne

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2023 pour 1 000 habitants âgés de 20-59 ans



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

1 172 adultes

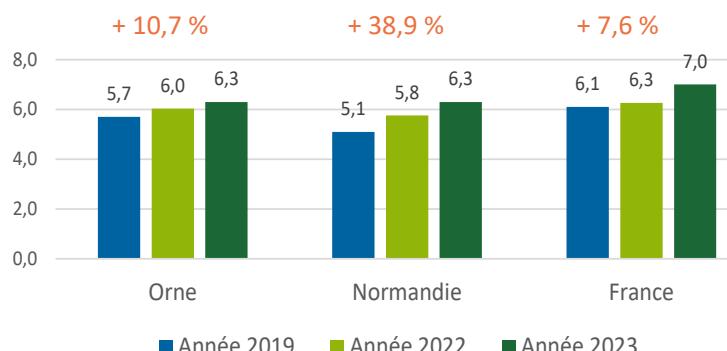
9,6 pour 1 000 hab. âgés de 20-59 ans

En 2023, l'Orne compte 1 172 adultes de 20-59 ans bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, ce qui correspond à un taux de 9,6 personnes pour 1 000 habitants. Ce taux est supérieur à ce qui est observé au plan régional (soit 7,8 pour 1 000) ou au plan national (8,2 pour 1 000).

Le nombre de bénéficiaires ornais a légèrement augmenté entre 2019 et 2023, soit + 4,4 % (contre + 15,5 % en région et + 9,1 % en France).

Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 60 ans et plus

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2023 pour 1 000 habitants âgés de 60 ans et plus



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

599 adultes

6,3 pour 1 000 hab. âgés de 60 ans et plus

En 2023, on enregistre 599 personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, soit un taux de 6,3 personnes pour 1 000 habitants. Ce taux est identique au taux régional, mais inférieur à ce qui est observé au plan national (7,0 pour 1 000).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 10,7 % sur la période 2019-2023 dans l'Orne (contre une augmentation de + 38,9 % en région et + 7,6 % en France).

La scolarisation des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2023-2024, on compte 2 197 élèves en situation de handicap scolarisés dans le département, soit 2,8 % de plus que l'année précédente.

Ils répartissent entre :

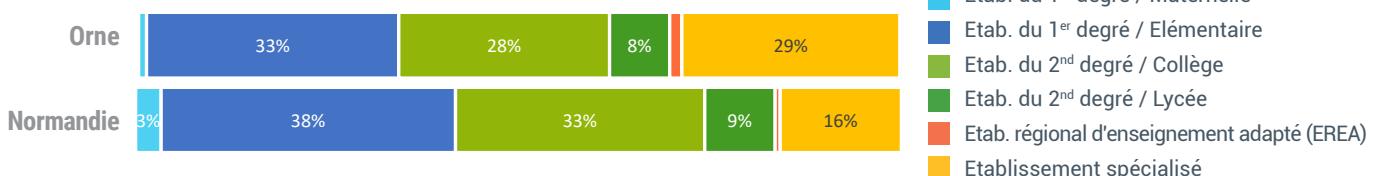
- **71 % d'élèves scolarisés en milieu ordinaire**, dans les établissements du 1^{er} ou 2nd degré (en classe ordinaire ou en ULIS, SEGPA, EREA...). Cela représente 23 élèves en maternelle, 728 élèves en élémentaire, puis 608 collégiens, 174 lycéens et 35 jeunes en EREA.

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en 2023-2024 et évolution par rapport à 2022-2023

	ORNE		Normandie		France
	Nombre	Evol/1 an	Nombre	Evol/1 an	Nombre
Nombre total d'élèves scolarisés	2 197	+ 2,8 %	26 242	+ 5,4 %	515 043
- dont en milieu ordinaire	1 568	+ 3,2 %	22 097	+ 5,2 %	nd
- dont en établissement spécialisé	629	+ 1,8 %	4 145	+ 6,4 %	nd

Sources : DESP-PIAD, Académie de Normandie - DEPP-DGESCO, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Exploitation ORS-CREAI Normandie
Champ : 1^{er} et 2nd degré - Etablissements de l'Education Nationale et du Ministère de la santé et de la solidarité

Répartition des élèves en situation de handicap selon la nature de l'établissement scolaire (en 2023-2024)



Source : DESP-PIAD, Académie de Normandie - Exploitation ORS-CREAI Normandie

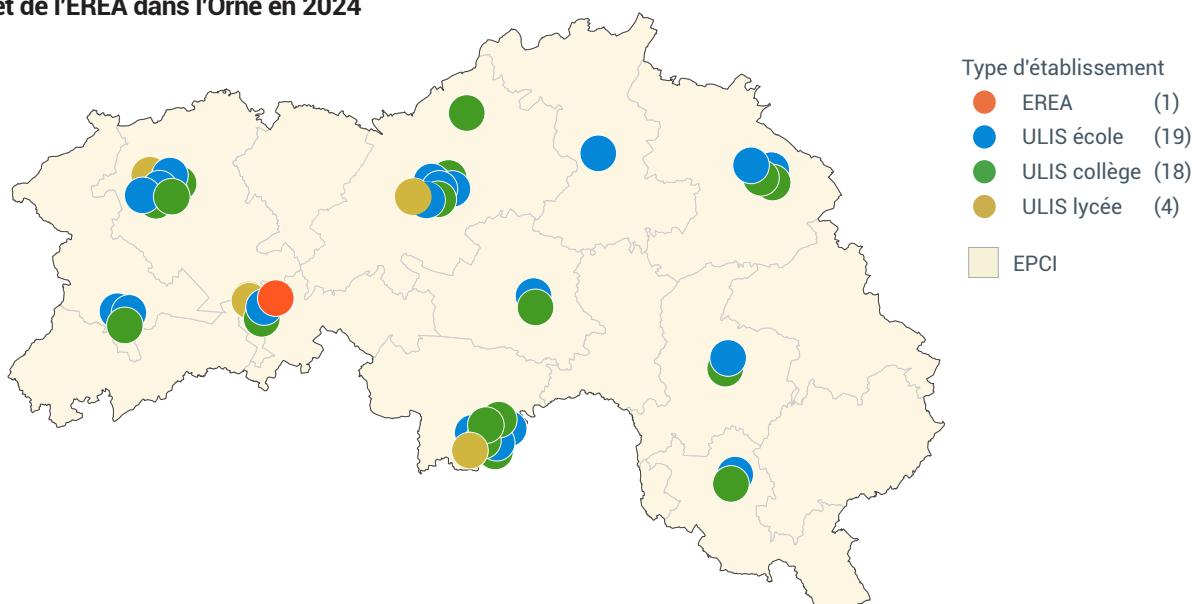
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS, parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées (école primaire, collège, lycée), ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Etablissement régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Les EREA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6^{ème}) en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Implantation des établissements scolaires ayant une ou plusieurs ULIS, et de l'EREA dans l'Orne en 2024



La scolarisation en ESMS

Unités d'Enseignement Interne et Externe (UEI et UEE)

La scolarisation des enfants accueillis en établissement médico-social peut se faire en interne dans une Unité d'enseignement interne (UEI), ou externalisée (en tout ou partie) dans une Unité d'enseignement externe (UEE) au sein d'un établissement scolaire,

ou encore en temps partagé entre les 2 modes de scolarisation. Dans tous les cas, ces modalités d'accueil sont définies dans le parcours de scolarisation élaboré par la MDPH.

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en UEI et en UEE en 2024-2025

	ORNE	Normandie	France
Nombre d'élèves scolarisés en Unité d'Enseignement Interne (UEI)	208	2 818	44 584
- Part des moins de 11 ans	13 %	19 %	18 %
- Part des 11 ans et plus	87 %	81 %	82 %
Nombre d'élèves scolarisés en Unité d'Enseignement Externe (UEE)	194	1 346	16 796
- Part des moins de 11 ans	34 %	32 %	34 %
- Part des 11 ans et plus	66 %	68 %	66 %

Source : DEPP, enquête n°32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du Ministère de la Santé

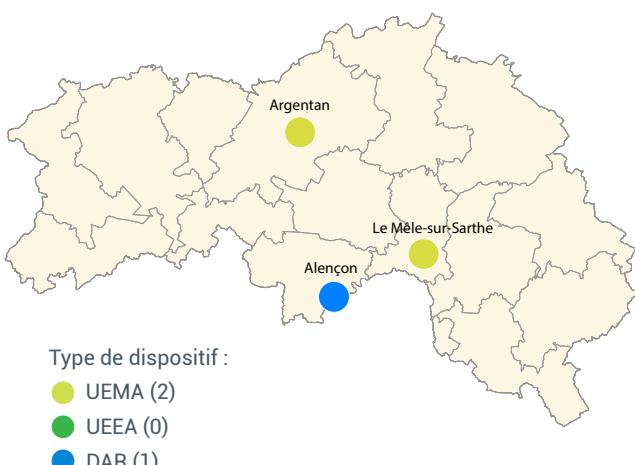
Les dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire

En dehors des UEE, différents dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire sont déployés conjointement par l'ARS et l'académie de Normandie, parmi lesquels les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), ainsi que des dispositifs de scolarisation pour les élèves avec autisme (UEMA, UEEA et DAR).

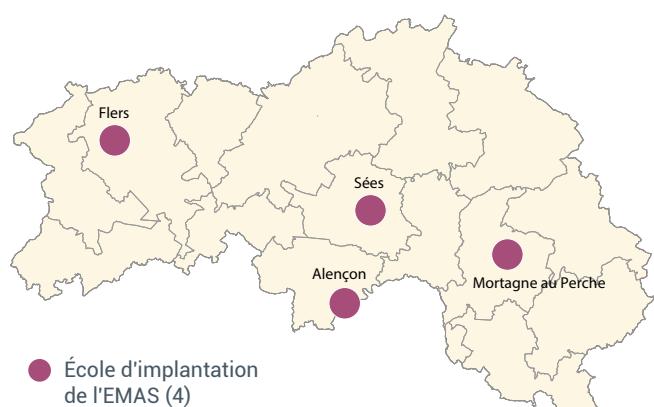
- Les **Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)**, composées de professionnels du secteur médico-social, interviennent en soutien des équipes éducatives des établissements scolaires du premier et second degré, en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, prioritairement les élèves en situation de handicap. Elles apportent une expertise et les ressources nécessaires, visant à favoriser les apprentissages, l'autonomie et le bien-être des élèves.

- Les **Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)** et **Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)** sont implantées dans des écoles, mais rattachées à des établissements médico-sociaux. Elles proposent un cadre de scolarisation adapté aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, dans des classes de 7 élèves maximum âgés de 3 à 6 ans pour les UEMA et des classes de 10 élèves maximum âgés de 6 à 11 ans pour les UEEA.
- Les **Dispositifs d'Autorégulation (DAR)** sont des dispositifs inclusifs qui offrent des modalités de scolarisation adaptée à 10 élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (les compétences d'auto-régulation permettent notamment de maîtriser ses pensées, ses émotions et ses comportements).

Implantation des dispositifs d'appui à la scolarisation UEMA, UEEA et DAR dans l'Orne en sept. 2025



Implantation des EMAS dans l'Orne en sept. 2025



Source : ARS Normandie, sept. 2025 - Cartographie ORS-CREAI Normandie



Ressource : Enquête réalisée par l'ORS-CREAI Normandie

[La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie](#)

L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap

Au 30 septembre 2025, l'offre d'accueil dans l'Orne repose sur 22 établissements et services, qui proposent un total de 1 234 places pour les enfants et adolescents ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Celles-ci se répartissent entre :

- 778 places en Institut ou Dispositif Médico-Educatif (IME/DME), pour des jeunes présentant des troubles du développement intellectuel, quel que soit le degré de déficience,
- 152 places en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ou Dispositif (ITEP/DITEP), pour des jeunes avec troubles du caractère et du comportement,
- 24 places en Institut d'Education Motrice (IEM) concernant des jeunes ayant une déficience motrice importante,
- 102 places en Institut pour déficients auditifs,
- 218 places en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad), pour accompagner les jeunes sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...).

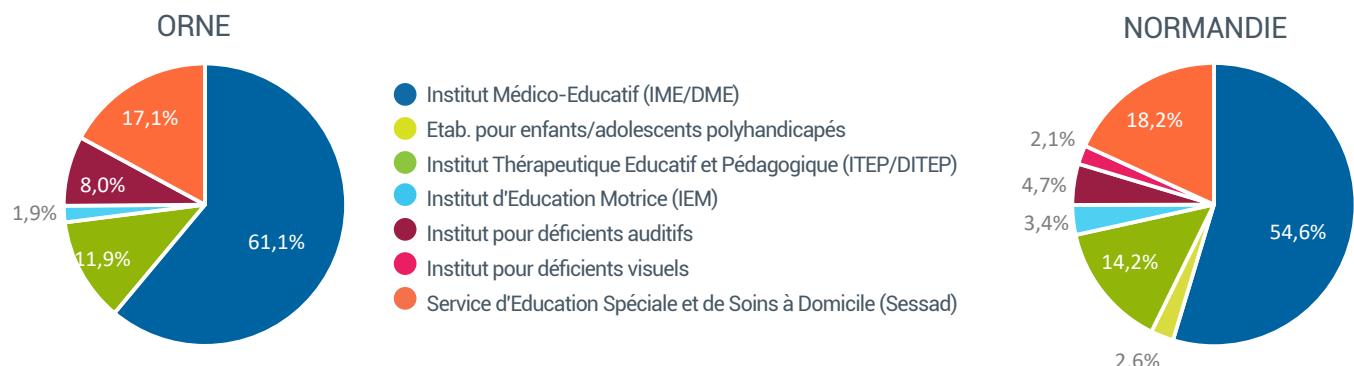
Offre des ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap au 30-09-2025

	ORNE			Normandie		
	Nb ESMS	Nb places	Evol.*	Nb ESMS	Nb places	Evol.*
Institut Médico-Educatif (IME/DME)	11	778	+ 2,8%	91	5 774	+ 8,4%
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0	0	-	10	276	+ 21,1%
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)	3	152	- 1,3%	37	1 508	+ 25,5%
Institut d'Education Motrice (IEM)	1	24	0%	9	359	- 3,2%
Institut pour déficients auditifs	1	102	0%	4	496	+ 20,7%
Institut pour déficients visuels	0	0	-	1	227	+ 4,1%
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	7	218	+ 10,7%	71	1 922	- 17,1%
Etablissement expérimental pour personnes handicapées	0	0	-	4	21	-
Total	23	1 274	+ 3,2%	227	10 583	+ 5,0%

Source : Finess au 30 sept. 2025 et au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Evolution entre le 31-12-2023 et le 30-09-2025 (sur 1 an et 3 trimestres)

Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS au 30-09-2025



Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

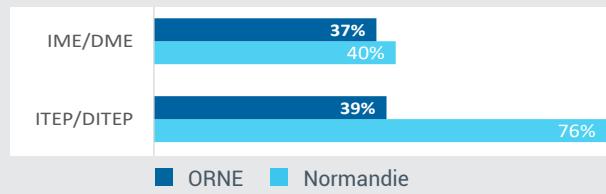


Taux d'équipement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans : 21,70 places pour 1 000 habitants

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 21,70 places d'accueil pour 1000 jeunes âgés de moins de 20 ans, contre 13,60 pour 1 000 en Normandie et 11,05 au plan national.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, le passage en dispositif concerne 37 % de la capacité d'accueil en IME/DME et 39 % de celle d'ITEP/DITEP dans l'Orne (source Finess au 30-09-2025).

Part de l'offre relevant d'un dispositif (au 30-09-2025)



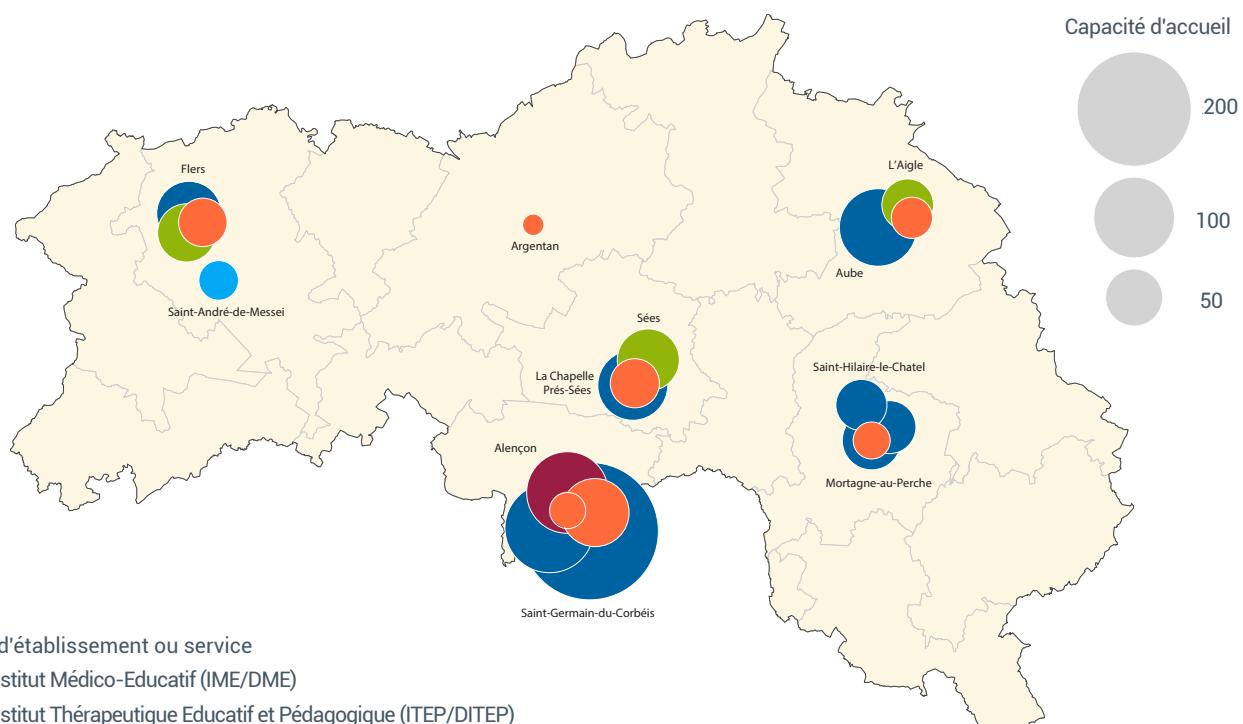
Taux d'équipement en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap au 30-09-2025 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

	ORNE	Normandie	France*
Institut Médico-Educatif (IME/DME)	13,25	7,42	4,98
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0	0,35	0,35
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)	2,59	1,94	1,29
Institut d'Education Motrice (IEM)	0,41	0,46	0,49
Institut pour déficients auditifs	1,74	0,64	0,30
Institut pour déficients visuels	0	0,29	0,12
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	3,71	2,47	3,35
Etablissement expérimental pour personnes handicapées	0	0,03	0,02
Total	21,70	13,60	11,05

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Finess au 31 déc.2024 - Handidonnées

Offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap (au 30 sept. 2025)



Type d'établissement ou service

- Institut Médico-Educatif (IME/DME)
- Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)
- Institut d'Education Motrice (IEM)
- Institut pour déficients auditifs
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)
- EPCI

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap

Au 30 septembre 2025, l'offre d'accueil pour adultes en situation de handicap dans le département de l'Orne repose sur 44 établissements et services, qui proposent un total de 2 107 places pour les adultes âgés de 20 à 59 ans ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Celles-ci se répartissent entre :

- 8 établissements médicalisés offrant un total de 312 places (en Maisons d'Accueil Spécialisées-MAS et Etablissements d'Accueil Médicalisé en tout ou partie-EAM),
- 19 établissements non médicalisés offrant 720 places (en Foyers de vie, Foyers d'hébergement et Etablissements d'Accueil Non Médicalisé-EANM),
- 10 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) avec 795 places,
- 7 services d'accompagnement médico-social intervenant au domicile des usagers et sur leurs différents lieux de vie, soit 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et 6 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), avec 270 places.

Offre des ESMS pour adultes en situation de handicap au 30-09-2025

	ORNE			Normandie		
	Nb ESMS	Nb places	Evol.	Nb ESMS	Nb places	Evol.
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	6	227	+ 0,3 %	47	1 835	+ 2,5 %
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0	0		21	546	
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	2	85		29	913	
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	4	166	- 1,5 %	77	2 739	+ 1,3 %
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	1	46		45	1 445	
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	14	508		52	1 955	
Etab. d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0	-	2	42	+ 1,3 %
Etabl.Expérimental pour Adultes/Personnes Handicapés	0	0		15	191	
Etab. et Service de Préorientation	0	0		3	62	
Etab. et Service de Réadaptation Professionnelle	0	0	-	4	397	+ 0 %
Unité Eval. Rééentrainement et Orient. Socio Prof. (UEROS)	0	0		2	26	
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	10	795		81	7 262	
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	3	206	0 %	66	2 655	+ 1,4 %
Service d'Accompt Médico-Social Adultes Hand. (SAMSAH)	4	64		34	716	
Total	44	2 097	- 0,5 %	478	20 785	+ 1,2 %

Source : Finess au 30 sept. 2025 et au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Evolution entre le 31-12-2023 et le 30-09-2025 (sur 1 an et 3 trimestres)

Note sur la nomenclature (modifiée en 2018) :

- Les établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM dans la nouvelle nomenclature) incluent les Foyers d'accueil médicalisé (FAM).
- Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM dans la nouvelle nomenclature) ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale, notamment les actuels foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers polyvalents.

37 établissements et 7 services

offrant un total de 2 097 places d'accueil

Peu d'évolutions sont enregistrées par rapport à fin 2023 : la capacité d'accueil du département a diminué de 0,5 % (contre + 1,2 % au plan régional), soit un écart de 10 places résultant d'une légère baisse d'effectif dans un EANM.

A noter également au niveau des dénominations dans Finess, une transformation de foyers de vie et de foyers d'hébergement en EANM (cf. note sur la nomenclature).

Cf. cartographies page 12



Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 17,23 places d'accueil pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans, contre 13,09 pour 1 000 en Normandie et 10,52 au plan national.

Taux d'équipement
pour 1 000 adultes de 20-59 ans :
17,23 places pour 1 000 habitants

Taux d'équipement en ESMS pour adultes en situation de handicap au 30-09-2025 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

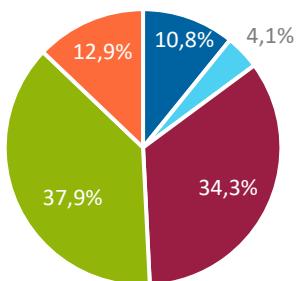
	ORNE	Normandie	France*
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	1,86	1,16	0,97
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0	0,34	0,36
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	0,70	0,57	0,64
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	1,36	1,72	1,03
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	0,38	0,91	0,67
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	4,17	1,23	1,14
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0,03	0
Etablissement Expérimental pour Adultes/personnes Handicapés	0	0,12	0,07
Etablissement et Service de Préorientation	0	0,04	0,03
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0	0,25	0,29
Unité Evaluation Réentraînement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0	0,02	0,01
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	6,53	4,57	3,54
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	1,69	1,67	1,33
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	0,53	0,45	0,41
Total	17,23	13,09	10,52

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

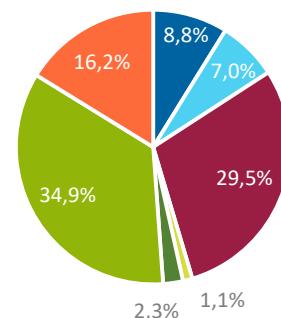
* Source : Finess au 31 déc.2024 - Handidonnées

Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS au 30-09-2025

ORNE



NORMANDIE

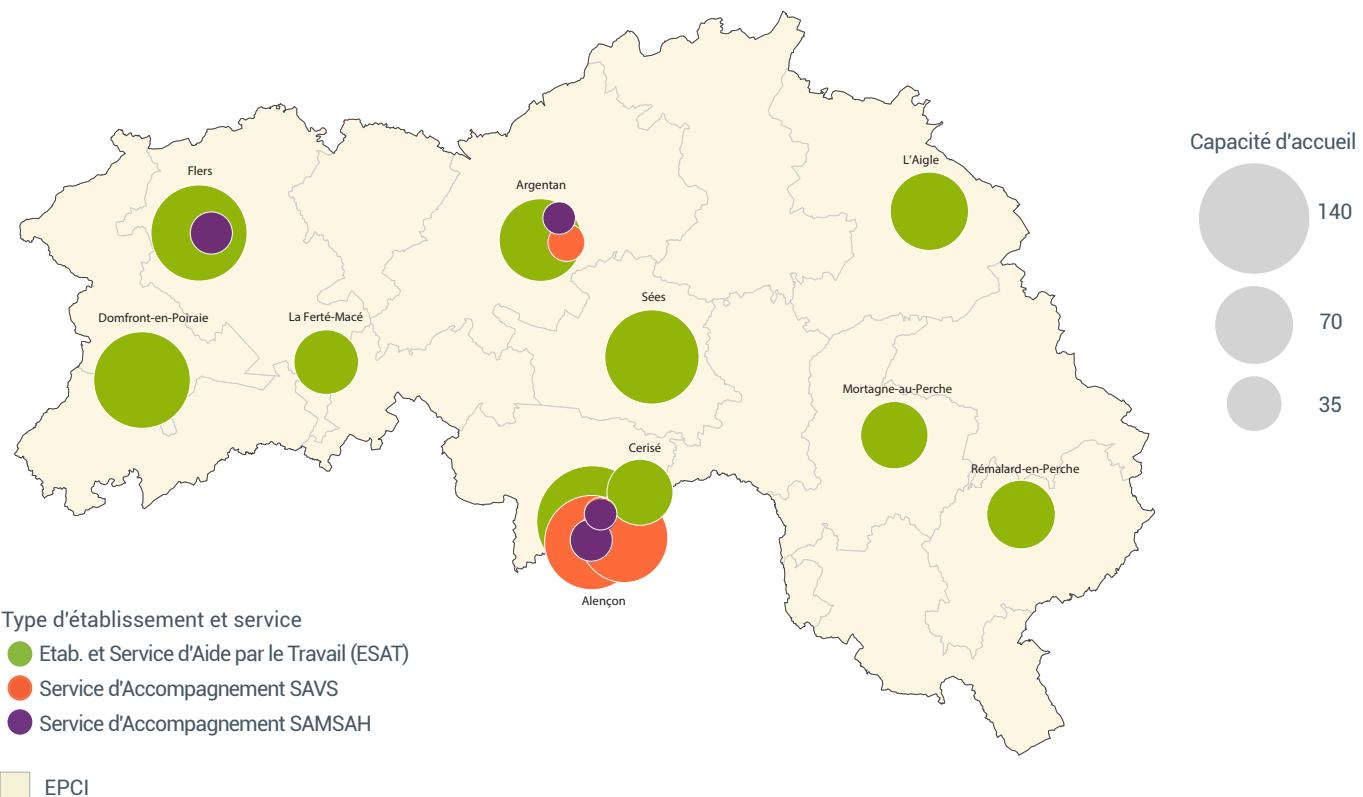
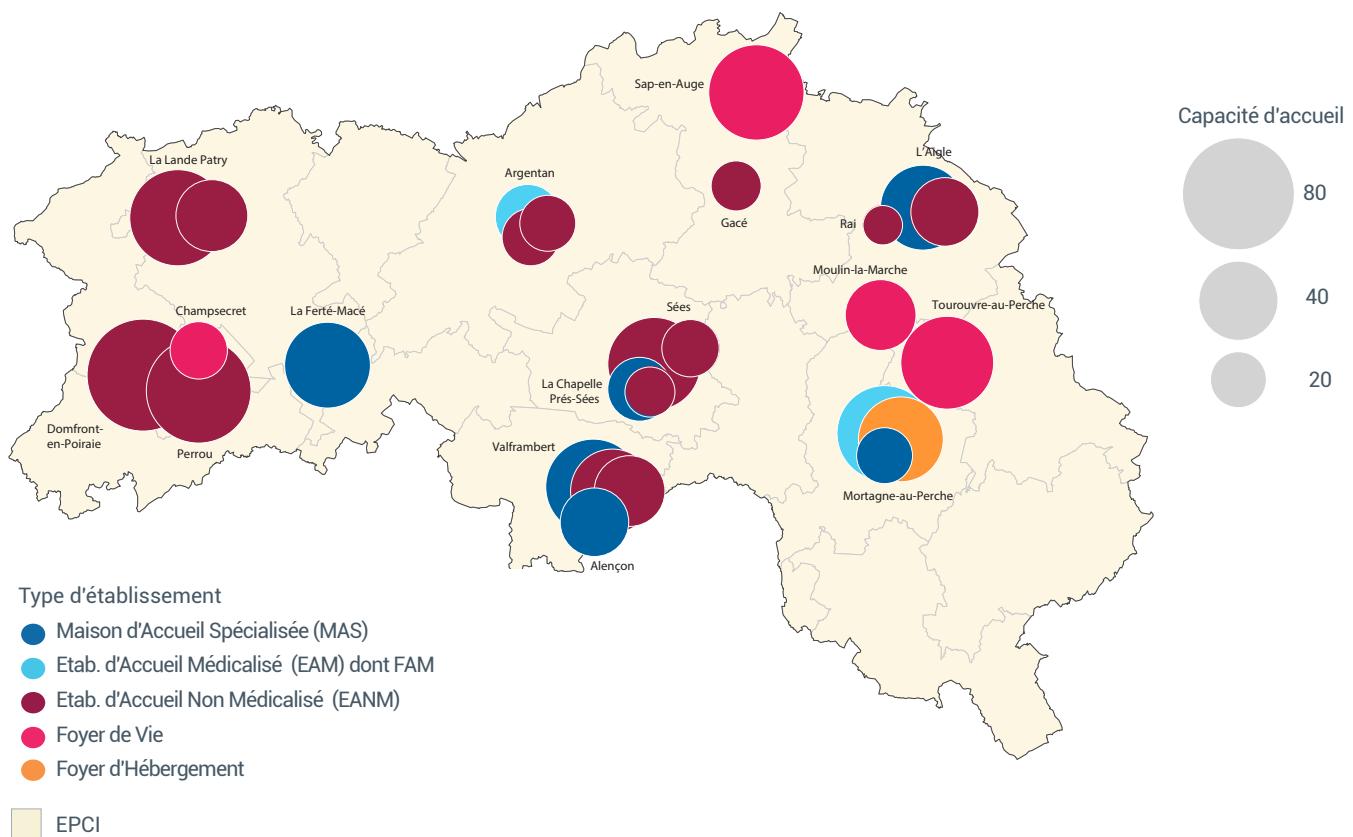


Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Comparativement à la Normandie, le département de l'Orne offre davantage de places dans les établissements d'accueil non médicalisés et en ESAT. Il propose aussi plus de places en MAS, mais moins dans les autres établissements médicalisés.



Offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap (au 30 sept. 2025)



Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

L'emploi et l'insertion professionnelle

des Travailleurs Handicapés

La demande d'emploi des Travailleurs Handicapés

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Avec 2 162 personnes inscrites à France Travail fin 2024, le public reconnu Travailleur Handicapé représente 11,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de l'Orne.

Sur 2 ans, leur nombre a augmenté de 26,4 % (+ 15,5 % au plan régional), contre une augmentation de 1,7 % tous demandeurs d'emploi confondus (catégories A, B, C).

Ils ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 707 jours (23 mois), soit 123 jours (4 mois) de plus que le "tout public".

Ils recherchent un emploi prioritairement dans "les services à la personne et à la collectivité" (pour 24 % d'entre eux), dans "les supports à l'entreprise" (16 %) et "le commerce, vente et grande distribution" (10 %).

2 162 demandeurs d'emploi TH
soit 11,5 % du "tout public"

Ils se différencient du "tout public" en termes de profils :

- davantage de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (soit 52,8 % contre 27,1 %),
- davantage de demandeurs d'emploi faiblement diplômés, avec 24,8 % de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP obtenu (niveau 3), contre 18,0 % dans le "tout public".

Nombre de demandeurs d'emploi au 31 déc. 2024 et évolution sur 2 ans (2022-2024)

	ORNE		Normandie		France entière	
	Nombre	Evol/2ans	Nombre	Evol/2ans	Nombre	Evol/2ans
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	2 162	+ 26,4 %	25 328	+ 15,5 %	512 598	+ 12,7 %
Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	18 747	+ 1,7 %	249 333	+ 1,8 %	5 575 504	+ 3,2 %
Part des DEBOE parmi les DETP	11,5 %		10,2 %		9,2 %	

Source : France Travail, au 31 déc. 2024 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

Profil des demandeurs d'emploi au 31 déc. 2024

	ORNE	Normandie	France entière
Ancienneté moyenne d'inscription au chômage			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	707 jours	757 jours	761 jours
Demandeurs d'emploi Tout public	584 jours	626 jours	621 jours
Ecart en nombre de jours	+ 123 jours	+ 131 jours	+ 140 jours
Part des seniors parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	52,8 %	49,9 %	52,4 %
Tout public - DETP	27,1 %	25,8 %	8,2 %
Part des faiblement diplômés parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	24,8 %	20,9 %	21,1 %
Tout public - DETP	18,0 %	15,9 %	16,3 %

Sources : France Travail, au 31 déc. 2024 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

* France Travail / Dares - STMT (Statistiques mensuelles du marché du travail). Données brutes. Traitement DREETS

Définition : Travailleurs Handicapés (TH), bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

"Est considérée comme Travailleur Handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique." (Art L 5213-1 du Code du Travail)

Plusieurs reconnaissances administratives possibles du statut de "Travailleur Handicapé" :

- Reconnaissance par la MDPH :
 - personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - bénéficiaires d'une carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention invalidité
 - bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- Reconnaissance par l'Assurance Maladie :
 - suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, à condition que le taux d'IPP soit = ou > à 10 %
 - suite à un accident ou une maladie de la vie avec diminution de 2/3 de ses capacités de travail => pension d'invalidité
- Autre : Pompier volontaire ayant eu un accident dans ce cadre, veuf/veuve ou orphelin de guerre/invalide de guerre.



L'obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés

En 2023, 2 105 travailleurs handicapés sont employés dans les 410 entreprises privées et publiques à caractère industriel et commercial (epic) assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de l'Orne.

Cela correspond à un taux d'emploi direct de 4,5 % de l'ensemble des effectifs assujettis (en ETP), supérieur au taux régional (4,1 %) et national (3,6 %). Il a progressé de 0,2 point sur un an.

Ce taux varie selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise (entre 3,1 % dans les entreprises de 250-499 salariés et 7,7 % dans celles de plus de 500 salariés).

En intégrant la majoration liée aux travailleurs handicapés âgés de plus de 50 ans*, le taux d'emploi direct atteint 5,8 % dans le département.

2 105 travailleurs handicapés
employés dans 410 entreprises
assujetties du secteur privé et epic

Dans la Fonction Publique en 2024, l'Orne emploie 758 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

En 2022, le taux d'emploi direct est de 5,7 %, contre 5,9 % en région et 5,4 % en France entière (avec des différences observées dans les 3 fonctions publiques).

A noter que par rapport à 2021, le taux d'emploi dans l'Orne est resté stable dans la fonction publique territoriale et il a progressé de 0,1 point dans la fonction publique hospitalière.

Entreprises assujetties et décompte du nombre de travailleurs handicapés employés (dans le secteur privé et les epic) en 2023

	ORNE	Normandie	France
Entreprises assujetties à l'obligation d'emploi			
Nombre d'entreprises assujetties	410	4 782	112 333
Décompte des travailleurs handicapés employés dans les entreprises assujetties			
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques)	2 105	25 388	674 422
Nombre de travailleurs handicapés en équivalent temps plein (ETP)	1 396	17 045	454 205
Taux d'emploi direct en ETP	4,5 %	4,1 %	3,6 %
Nombre de travailleurs handicapés en ETP et après majoration*	1 805	21 742	583 344
Taux d'emploi direct en ETP majoré*	5,8 %	5,2 %	4,7 %

Source : DARES, DSN-SISMMO, Année 2023 (données provisoires)

* Majoration liée à la survalorisation (x1,5) des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans et plus (suite à la réforme mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020)

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)* et taux d'emploi direct** dans la Fonction Publique

	ORNE		Normandie		France	
	Nb BOE	Tx emploi	Nb BOE	Tx emploi	Nb BOE	Tx emploi
Entreprises du secteur public						
Ensemble de la Fonction Publique	758	5,7 %	9 135	5,9 %	4 026 977	5,4 %
Fonction Publique d'Etat (FPE)	-	-	476	4,6 %	1 512 268	4,4 %
Fonction Publique hospitalière (FPH)	395	5,6 %	3 243	5,3 %	883 050	5,5 %
Fonction Publique Territoriale (FPT)	363	5,9 %	5 416	6,5 %	1 631 659	6,7 %

Source : FIPHFP - DARES / * Nombre de bénéficiaires en 2024 / ** Taux d'emploi en 2022

Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne les entreprises du secteur privé ainsi que les entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (Epic), comptant 20 salariés et plus. L'OETH impose aux entreprises assujetties de porter la part des travailleurs handicapés au seuil de 6 % de leur effectif d'assujettissement.

Les entreprises disposent de quatre modalités qu'elles peuvent combiner pour répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

- l'**emploi direct** de personnes handicapées ayant une reconnaissance valide de leur handicap et ouvrant droit à l'OETH (appelées bénéficiaires)
- l'**emploi indirect** qui correspond au recours à des stagiaires handicapés et à la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail, des travailleurs indépendants handicapés ou des entreprises de portage salarial lorsque le salarié porté est bénéficiaire de l'OETH
- la mise en œuvre d'un **accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement** relatif à l'emploi de personnes handicapées
- le **versement d'une contribution financière** au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, géré par l'Agefiph. En outre, la contribution est modulée selon le nombre d'emplois dits « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap) que comptent l'entreprise.

La réforme de l'obligation d'emploi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a entraîné des modifications/simplifications dans sa mise en œuvre. Pour en savoir plus : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_emploi_th.pdf



Les accompagnements dans l'emploi

En 2024, l'accompagnement mis en œuvre par Cap Emploi Orne et France Travail a permis le retour à l'emploi de 957 demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le département.

957 retours à l'emploi
accompagnés par Cap Emploi et France Travail

136 maintiens en emploi
accompagnés par Cap Emploi

L'accompagnement délivré par Cap Emploi a également permis à 136 personnes de se maintenir dans leur emploi. Les professionnels chargés du maintien en emploi accompagnent également des démarches pour le maintien de l'employabilité "hors employeur d'origine", des projets d'évolution professionnelle, et encore des actions de veille sur des situations potentiellement fragiles.

Accompagnements vers et dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi / France Travail et de l'AGEFIPH en 2024

	ORNE	Normandie	France
Accompagnement par Cap Emploi et France Travail			
Retours à l'emploi de demandeurs d'emploi en situation de handicap	957	9 837	206 774
Accompagnement par Cap Emploi			
Maintiens dans l'emploi réussis avec l'appui de Cap Emploi	136	1 635	26 684
Soutien financier de l'AGEFIPH			
Contrats d'apprentissage avec aide financière de l'AGEFIPH	83	311	4 972
Contrats de professionnalisation avec aide financière de l'AGEFIPH	8	69	940
Créations d'activité avec aide financière de l'AGEFIPH	33	204	4 683

Source : AGEFIPH - Cheops Normandie, Année 2024

82 personnes
en Dispositif d'Emploi Accompagné

En 2024 dans l'Orne, 82 personnes en situation de handicap sont accompagnées dans le cadre du Dispositif d'Emploi Accompagné.

Plus de la moitié d'entre elles sont sans emploi, tandis qu'un quart sont en CDI et 1/8 en CDD.

En termes de profils, elles sont en grande majorité âgées de 25 à 54 ans, et présentent le plus souvent des troubles du psychisme ou une déficience intellectuelle, ou encore dans une moindre mesure, des troubles cognitifs et troubles du spectre de l'autisme.

Personnes accompagnées en DEA en 2024

	ORNE	Normandie	France métrop.
Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)			
Nombre de personnes accompagnées en DEA	82	551	nd

Source : CFEA**, Année 2024

Association des gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)

L'AGEFIPH propose une offre de services et d'aides financières afin de développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle gère aussi les contributions versées par les entreprises privées qui ne comptent pas le minimum de 6 % de personnes en situation de handicap dans leur effectif.

Cap Emploi

En lien avec France Travail, les Cap Emploi accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel, recrutement et insertion. Ils assurent aussi une mission de maintien dans l'emploi.

Ils apportent leur expertise sur la compensation du handicap, au bénéfice des personnes mais également des employeurs.

Dispositif d'emploi accompagné (DEA)

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui recherchent un emploi ou rencontrent des difficultés pour conserver un emploi dans le milieu ordinaire.

Le soutien du DEA est assuré par un référent unique, qui aide à la réalisation du projet professionnel, assiste la recherche d'emploi et sécurise le parcours professionnel.

** CFEA : Collectif France pour la recherche et la promotion du dispositif emploi accompagné





Réalisation :

Sylvie LE RÉTIF, Chargée d'études
Christelle MOULIÉ, Directrice technique et pédagogique

Réalisation
ORS-CREAI Normandie

Directrices de publication :

Françoise AUMONT, Présidente
Pascale DESPRÈS, Directrice générale

Copyrights
© Adobe InDesign

Publication financée par l'ARS de Normandie

ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 75 15 20 • contact@orscreainnormandie.org

orscreainnormandie.org